

Procès verbal du conseil municipal du lundi 2 novembre 2020

Le lundi 2 novembre deux mille vingt, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Mme Hélène ASTRIC, Maire, à la Maison des Loups à 20h00.

Membres présents :

- Mme Hélène ASTRIC
- M. Thomas MILLET
- Mme Florence NUNINGER-PARIZOT
- M. Eloi JARAMAGO
- Mme Edith PAILLER
- Mme Pascaline FORNOT
- M. Nicolas JEANDOT
- M. Luc PIERRET
- Mme Eve-Mary DENISOT
- M. Souleymane GASMI

Membres absents :

- Mme Karine BOUILLÉ, absent excusé, procuration à Mme Edith PAILLER
- M. David ETIENNE, absent
- M. Nathan COMBET, absent excusé, procuration à Mme Hélène ASTRIC
- Mme Sakina JAMALI, absente excusée, procuration à Mme Karine BOUILLÉ
- Mme Christelle AMIOTTE, absent excusé, procuration à Mme Eve-Mary DENISOT

M. Souleymane GASMI a été élu secrétaire de séance.

Le Procès Verbal du 5 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Maintien ou non du 4ème adjoint dans ses fonctions suite à retrait de ses délégations

Mme la Maire expose au conseil les raisons pour lesquelles elle a, par arrêté municipal, retiré les délégations d'adjoint en charge de l'urbanisme, du développement durable communale, de la gestion des baux (baux commerciaux et baux d'habitation) et de la gestion des salles communales prêtées ou louées aux associations ou au public à Mme Christelle AMIOTTE.

Conformément à la réglementation, la Maire demande au conseil de se prononcer sur le maintien au non de Mme Christelle AMIOTTE dans sa qualité d'adjoint et donc sa fonction d'officier d'État Civil et d'OPJ.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré décide après 9 voix et 4 abstentions de retirer la fonction d'adjoint à Mme Christelle AMIOTTE; cette dernière devenant ainsi conseillère municipale.

Décisions modificatives BP 2020 :

1. Transfert de crédits de l'opération n°55 à l'opération n°59

L'adjoint au maire en charge des finances expose que les crédits inscrits au BP 2020 à l'opération n°59 "Projet Cure" sont insuffisants. Il propose de transférer 26 500 € de l'opération n°55 "loi handicap" dont les crédits passeront de 50 000 € à 23 500 € à l'opération n° 59 dont les crédits passeront de 200 000 € à 226 500 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

2. Admissions en non valeur pour taxe urbanisme irrécouvrable

L'adjoint au Maire en charge des finances que la commune est saisie par la DGFIP d'une demande d'admission en non valeur pour une taxe d'urbanisme irrécouvrable.

Cette admission concerne un PC de 2008 au nom de la SCI RGS pour une construction au n° 52 de la rue du Maroc. Le montant à recouvrer s'élève à 2 119 €.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et ouvre les crédits correspondants à l'article 6541 compensé par un transfert de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues) dont les crédits passeront de 10 000 € à 7 881 €

3. Admissions en non valeur : eau/assainissement

L'adjoint au Maire en charge des finances expose qu'il convient d'admettre en non valeur des factures d'eau et d'assainissement qui sont irrécouvrables.

Le montant de ces admissions en non valeur s'élève à 3 917.09 €

Il précise que ces dépenses seront compensées par des recettes à l'article 70876 pour le même montant. Le titre de recettes sera adressé à la GBM en charge de l'eau et de l'assainissement depuis le 01/01/2018.

L'exposé entendu, le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Ouverture anticipée de crédits d'investissement au BP Budget Général 2021

L'adjoint au maire en charge des finances expose que dans l'attente du vote du budget primitif 2021 il y a lieu d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement.

Il précise que ces ouvertures anticipées de crédits sont réglementairement prévues dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget N-1.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement aux BP 2021 aux articles budgétaire correspondants.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et autorise la Maire à effectuer des dépenses d'investissement sur le budget primitif 2021 du budget principal avant leurs votes dans la limite des 25% des dépenses d'investissement effectuées l'année N-1.

Attribution de compensation : durée d'amortissement et neutralisation de la subvention

L'adjoint au maire en charge des finances expose que le conseil municipal avait acté le principe de l'attribution de compensation versée en investissement; il convient maintenant d'en fixer la durée d'amortissement de celle-ci.

L'attribution de compensation versée en investissement est imputée au chapitre 204, nature 2046, et doit donc faire l'objet d'un amortissement.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les subventions d'équipement sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elle finance des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elle financent des biens immobiliers ou des installations, ou de quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Il est rappelé que le choix d'une neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement peut être fait chaque année lors du vote du BP.

Le Maire propose de retenir une durée d'amortissement de 1 an pour l'attribution de compensation d'investissement au compte 2046 et opter pour la neutralisation sur le budget 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la durée d'amortissement sur une année pour l'attribution de compensation versée en investissement au 31/12/2020 et opte pour la neutralisation sur le budget 2021.

Contrat enfance jeunesse

Madame la Maire expose qu'il convient de prendre un avenant à la convention de coopération sport, culture, jeunesse 2019-2021 signée entre les communes de Boussières, Chemaudin et Vaux, Montferrand-le-château, Thoraise, Torpes et du département du Doubs.

Cet avenant a pour objet d'une part de mettre en cohérence le projet C@P25 et les objectifs opérationnels des communes et d'autre part de fixer les engagements spécifiques de l'année 2020.

L'exposé du Maire entendu, le conseil accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Covid 19

Mme la Maire informe le conseil que la cellule de crise a été réactivée : vidéo-conférence; messages aux anciens et solidarité voisins.

Mme Véronique TOURNERET et Mme Pascale FORNOT se proposent pour rejoindre ce groupe de travail.

Un petit loup a été distribué afin d'informer la population.

Point sur les projets

Chauffage mairie : la chaudière au gaz a été installée et le raccordement au réseau de gaz de ville est en cours

Estrade salle du conseil : elle a été démontée, la dalle sera coulée dans les prochains jours. Des travaux de peinture sont à prévoir

Travaux peinture église : suite à un dégâts des eaux, le plafond d'une des travées a été endommagée. L'assurance a été sollicitée. Les travaux de réfection se dérouleront après les fêtes de fin d'années.

Projet Cure : problème pour l'évacuation de certaines eaux-pluviales de toit ainsi que pour la fibre.

Affouage : le tirage au sort aura lieu le 14 janvier 2021 à 19h00 en mairie. Un Petit Loup d'information a été édité.

Articles du Grand Loup 2ème semestre 2020 : la commission est en attente des articles. L'adjointe au maire en charge de la communication liste le sommaire prévu.

Questions diverses

Problème circulation dans le village, notamment chemin de Planche Ronde, est évoqué. La commission doit se réunir et proposer des solutions.

La séance est levée à 21h30

